

Procédure à destination des Assistant(e)s Maternel(le)s Indépendant(e)s durant les temps de jeux du RAM

Mesures de prévention épidémie COVID-19

Madame, Monsieur, Cher(e) Professionnel(le),

Comme annoncé par le Président de la République dans son allocution du 14 juin, l'évolution de l'épidémie autorise à passer à la phase 3 de la levée du confinement. Ainsi, les accueils collectifs des Relais Assistant(e)s Maternel(le)s peuvent à nouveau fonctionner.

Vous trouverez donc ci-jointes les préconisations en terme de mesures d'hygiène et de sécurité, mises en œuvres, suite aux dernières annonces gouvernementales.

Ces mesures doivent permettre la reprise des temps de jeux itinérants au sein du RAM du service Petite Enfance de la CCMSL. Ces mesures de prévention, allégées, doivent permettre d'assurer et de maintenir la sécurité et la santé des agents, des enfants, des AMI et de leurs entourages directs.

PRECONISATIONS GENERALES :

Les animatrices du RAM redoublent de prudence pour protéger les enfants, les AMI et se protéger : Les assistant(e)s maternel(e)s veilleront à respecter les consignes sanitaires et d'hygiène renforcées tels que les gestes barrières, les distances sociales, le port du masque, l'hygiène des vêtements...

Chaque adulte responsable doit être particulièrement attentif à la santé des autres et à celle des enfants accueillis. Les mesures suivantes devront être strictement respectées :

- Vous devrez présenter l'autorisation de fréquenter les temps jeux (signée des parents), à l'animatrice du RAM de votre secteur, pour chacun des enfants accueillis.
- Les parents ou l'AMI doivent s'engager à prendre la température des enfants accueillis avant de venir aux temps de jeux.
- L'animatrice du RAM peut refuser l'accès de l'établissement à toute personne (AMI, enfant ou parent) présentant des symptômes du COVID-19, en particulier toux et température, ou ayant dans son entourage une personne malade ou présentant des symptômes.
- Mise à disposition de distributeurs et/ou de gel hydro-alcoolique pour l'ensemble des usagers, à l'entrée des locaux, dans la salle de motricité et/ou dans les sanitaires adultes.
- Port du **masque (personnel) obligatoire** pour tous les adultes.

COMMENT SE LAVER LES MAINS :



DEROULEMENT DES TEMPS DE JEUX :

- Les périodes d'accueil se feront sur des temps définis. Chaque AMI arrivera de façon échelonnée (éviter les contacts rapprochés)
Les animatrices vous indiqueront les horaires d'arrivée. Pour le bon déroulement des accueils, l'équipe vous remercie de les respecter.
- L'accueil des AMI :
L'accueil des AMI et des enfants est organisé de manière à limiter les risques de contamination :
 - Le nombre de personnes dans la structure est limité afin de respecter les mesures de distanciation.
 - Les enfants scolarisés ne sont pas admis sur les temps de jeux.
 - Les poussettes doivent rester à l'extérieur de la structure.
 - A l'arrivée, les AMI doivent porter leur masque, mettre des sur-chaussures (interdiction de marcher pieds nus ou en chaussettes) puis, se frictionner les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition.
 - Il est impératif de respecter au moins 1 m de distance entre adultes.
- L'accueil des enfants :
 - Les groupes de plus de 10 enfants peuvent être constitués.
 - A son arrivée, le/ ou les enfant(s) est/sont accompagné(s) par l'AMI, pour se laver les mains (eau + savon / ou gant+eau+savon pour les plus jeunes).
 - L'enfant peut ensuite rejoindre le groupe d'enfants et de professionnelles dans la salle de jeux.
 - Les changes, les doudous, les tétines : sont transportés dans un sac individuel, le tout mis dans un sac identifié au nom de l'AMI. Ce sac reste sous la vigilance de l'assistant(e) maternel(le).
- Les enfants au quotidien :
 - Les jeux et jouets : Leur nombre mis à disposition des enfants, sera organisé afin de permettre après chaque séance, un nettoyage et une désinfection systématique des jouets utilisés dans la matinée ; et davantage pour les jouets portés à la bouche.
 - Le change : Le lavage des mains reste indispensable (pour adultes et enfants / avant et après). Le plan de change est désinfecté après chaque utilisation (matériel mis à disposition)

Sachez que vous jouez un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle.

Pour protéger les enfants et les adultes, il vous est demandé :

- De consulter sans délais un médecin en cas d'apparition de symptômes pour vous ou un membre de votre famille (fièvre supérieure ou égale à 38°),
- Dès l'apparition de symptômes pour un enfant accueilli ou au sein de votre foyer vous devez prévenir le RAM et l'informer de l'évolution en cas de résultats positifs au Covid-19.
- Toute personne ayant été testé positive, pourra de nouveau fréquenter les temps de jeux, sous la condition d'avoir présenté un certificat médical.

Il est demandé aux parents :

- De consulter sans délais un médecin, en cas d'apparition de symptômes pour leur enfant ou un membre de leur famille (fièvre supérieure ou égale à 38°),
- Dès l'apparition de symptômes chez leur enfant ou au sein de leur foyer, de prévenir l'AMI et l'informer de l'évolution en cas de résultats positifs au Covid-19 ; qui si besoin préviendra le RAM.
- Toute personne ayant été testé positive, pourra de nouveau fréquenter les temps de jeux, sous la condition d'avoir présenté un certificat médical.

Conclusion :

N'oublions pas que ces mesures indispensables, ne doivent en aucun cas empêcher les relations et la communication entre l'équipe, les enfants et les parents.

L'équipe reste donc à votre écoute et joignable à tout moment.

**Engagement de l'assistant(e) maternel(le)
Fréquentant le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s
Mesures de prévention épidémie COVID-19**

Mr ou Mme :

Mail :

Assistant(e) maternel(le) de(s) enfant(s) :

-
(Nom, Prénom)
-
(Nom, Prénom)
-
(Nom, Prénom)
-
(Nom, Prénom)

RAM de :

- Je m'engage à respecter et à appliquer les mesures mises en place au sein du RAM, durant les temps de jeux, avec les enfants que j'accueille.
- Je fais le choix de ne pas fréquenter les temps de jeux du RAM.

Le :

Signature :

Document à remettre à l'animatrice avant l'accueil du/des enfant(s) au plus tard le jour de la reprise des temps de jeux

L'équipe du RAM reste joignable pour tous renseignements.

Les assistant(e)s maternel(le)s seront contacté(e)s par l'équipe du RAM en cas de modification de l'organisation de l'accueil (liée à de nouvelles mesures gouvernementales par exemple).

AUTORISATION PARENTALE A FREQUENTER LE RAM

Mme :(Nom, Prénom) Tél :

Email :

M : (Nom, Prénom) Tél :

Email :

Parent(s) de(s) l'enfant(s) :né(e) le :

.....né(e) le :

.....né(e) le :

Adresse postale :

.....
.....

- Autorisons M. ou Mme..... à se rendre au RAM
situé, pour participer aux activités collectives organisées (motricité, jeux, fêtes...).
Certaines activités pourront parfois être proposées à l'extérieur du RAM.
- Autorisons la responsable du RAM ou le professionnel de la Petite Enfance à faire appel, en cas de nécessité,
aux services compétents (médecin, hôpital, SAMU...) et informons l'animatrice du RAM de ou des allergies
connues concernant notre enfant :

.....

- Autorisons notre enfant à être photographié au cours des animations proposées par le RAM. Entourez votre
réponse :

	OUI	NON
--	-----	-----

Les photos pourront être :

- Utilisées dans les locaux du RAM (affiche...) :

	OUI	NON
--	-----	-----
- Diffusées sur le site internet de la Communauté de Communes MORET SEINE et LOING :

	OUI	NON
--	-----	-----
- Communiquées à la presse :

	OUI	NON
--	-----	-----
- Utilisées lors de manifestations de la Communauté de Communes MORET SEINE et LOING :

	OUI	NON
--	-----	-----

- Attestons que notre (nos) enfant(s) est (sont) à jour des vaccins obligatoires.

- Notre (nos) enfant(s) est/sont sous la responsabilité de l'assistant(e) maternel(le) qui l'accompagne.

Fait à Le.....

Lu et approuvé :

Lu et approuvé :

Nom et Prénom

Nom et Prénom